



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

09 JUIN 2010

PROCES VERBAL

L'an deux mil dix, le neuf du mois de juin, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire du DOURDANNAIS EN HUREPOIX, légalement convoqué par le Président en exercice s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Dominique ECHAROUX, Président

PRESENTS :

BREUX – JOUY : Pascale BOUDART, Nicole GOMES-COELHO, Fernando RODRIGUES,

CORBREUSE : Jean HOUSSINOT, Denis MOUNOURY, Jean-François QUENTIN,

DOURDAN : Anne BERTHELOT, Daniel CATALAN, Eric CHARRON, Jean Pierre DELPOUVE, Jean-Jacques DULONG, Olivier LEGOIS, Christiane PATURAUD, Joël WOLCZYK, Brigitte ZINS,

LA FORET LE ROI : Philippe DJOURACHKOVITCH, M-Ange GANGNEBIEN, Dominique JAIN,

LE VAL SAINT GERMAIN : Serge DELOGES, Bernard FICHET, Claude VANNIER-RUHIER,

LES GRANGES LE ROI : Roland DEPARDIEU, Danielle GABRIEL, Jeannick MOUNOURY

RICHARVILLE : Marie-Thérèse LEROUX, Jean Philippe POUQUET, Thierry SIROU,

ROINVILLE SOUS DOURDAN : Dominique ECHAROUX, Yannick HAMOIGNON, Elisabeth GAURIAT,

SAINT-CHERON : Brigitte ACEITUNO, Rémi BOYER, Jean-Pierre DELAUNAY, Jocelyne GUIDEZ, Jean-Marc HUDAULT, Dominique TACHAT,

SAINT CYR SOUS DOURDAN : Alain DESOUTER, Françoise DOLLEY, Gilbert LACLIE

SERMAISE : Gérard HAUTEFEUILLE, Pascal JAVOURET, Valérie LACOSTE,

1^{ère} convocation adressée le 7 mai 2010

2^{ème} convocation et documents de travail transmis le 1^{er} juin 2010

Nombre de conseillers en exercice : 42

Nombre de conseillers présents : 42

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie LACOSTE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE du 14 avril 2010 : le procès-verbal adressé en son temps à chaque conseiller communautaire n'appelant aucune observation, est approuvé à l'unanimité.

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour :

- l'entreprise AD'HOC, fait une présentation de notre site internet en cours d'évolution. Celui-ci sera mis en ligne à la rentrée.
- Présentation de Dominique ROPERCH, chargé du développement économique à compter du 1^{er} juin.

ORDRE DU JOUR

– **DELEGATION AU PRESIDENT (AU TITRE DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L 5211-9 ET 10 DU CGCT) :**

Conformément au code Général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a délégué au président une partie de ses attributions, à charge pour lui, de rendre compte de ses décisions au conseil communautaire.

Le conseil communautaire donne acte de cette communication, sachant que chaque conseiller communautaire a reçu, en son temps, la liste des décisions prises par le Président.

– **COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2009**

Rapporteur : Marie-Thérèse LEROUX, Vice Présidente chargée des finances

Le compte de gestion est un document de synthèse établi par le TRESORIER, qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagnés des pièces justificatives correspondantes.

Le compte de gestion répond à deux objectifs :

- justifier l'exécution du budget,
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la collectivité

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes.

La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Au vu des pièces justificatives, jointes en accompagnement du compte de gestion, le juge des Comptes est à même d'apprécier la qualité de gestion du trésorier de la collectivité et peut, si des négligences sont constatées, engager la responsabilité personnelle et pécuniaire de celui-ci.

Chaque membre du conseil communautaire a pu consulter l'intégralité du compte de gestion établi par le receveur.

Après avoir entendu le rapporteur, et l'intervention de Dominique ECHAROUX, les membres du conseil communautaire déclarent à l'unanimité, que le compte de gestion du receveur n'appelle ni remarque ni observation.

– **COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

Rapporteur : Marie-Thérèse LEROUX, Vice Présidente chargée des finances,

Conformément à la législation le Président quitte la séance ;
Jocelyne GUIDEZ, 1^{er} Vice-président de la CCDH assure la présidence pendant l'examen du compte administratif.

L'ordonnateur (président de la CCDH) rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

À la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Ce document appelé « compte administratif » :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres)

- Présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

« Petit lexique »

Les chapitres du budget votés par nature sont repérés par les 2 premiers chiffres de chacun des comptes des classes 1, 2, 3, 6 et 7 de la nomenclature par nature.

L'article correspond au numéro de compte le plus détaillé ouvert dans la nomenclature par nature. L'article comprend ainsi 3, 4 ou 5 chiffres selon le cas.

En résumé le compte administratif 2009 se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT

✓ Dépenses	6 929 608,04 €
✓ Recettes	7 340 572,45 €
Excédent 2008	82 117,84

INVESTISSEMENT

✓ Dépenses	1 258 117,56 €
✓ Recettes	1 285 671,04 €
Déficit 2008	450 240,62

Restes à réaliser en section d'investissement constatés au 31 décembre 2009 :

✓ Dépenses	455 402,77 €
✓ Recettes	455 402,77 €

RESULTATS :

- ✓ **en section de fonctionnement un excédent de 493 082,25 €**
- ✓ **en section d'investissement un déficit brut de 422 687,14 €**

Après avoir entendu le rapporteur et les interventions d'Eric CHARRON et Jocelyne GUIDEZ,

Le compte administratif est mis au vote **PAR SECTION :**

LE RESULTAT DES OPERATIONS DE VOTES

Par section :

- FONCTIONNEMENT

- DEPENSES	unanimité
- RECETTES	unanimité
- ENSEMBLE DE LA SECTION	unanimité

- INVESTISSEMENT

- DEPENSES	unanimité
- RECETTES	unanimité
- ENSEMBLE DE LA SECTION	unanimité

(41 délégués en séance en l'absence du Président)

Résultat des votes sur l'ensemble du compte administratif 2009 :

- Unanimité du conseil communautaire

* RETOUR EN SÉANCE DU PRÉSIDENT, Dominique ECHAROUX,

– AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : Marie-Thérèse LEROUX, Vice Président chargée des finances

L'examen des comptes fait ressortir les résultats suivants :

- ✓ En section de fonctionnement un excédent de 493 082,25 €
- ✓ En section d'investissement un déficit brut (compte tenu des restes à réaliser) de 422 687,14 €

Après avoir entendu le rapporteur, et l'intervention de Dominique ECHAROUX, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité décident d'affecter les résultats comme suit :

- Affectation en section d'investissement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour 422 687,14 €.
- Affectation en report à nouveau en section de fonctionnement au compte 002 « Excédents reportés » soit 70 395,11 €.

– **DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Rapporteur : Marie-Thérèse LEROUX, Vice Président chargée des finances

Plusieurs éléments nous conduisent à proposer une **Décision Modificative** notamment : modification de la nomenclature budgétaire, dépenses à intervenir afin de répondre à des mesures d'urgence : remplacement des tatamis, remplacement des buts de hand-ball hors normes,

La Décision Modificative N°2 votée à l'unanimité par le conseil communautaire se présente ainsi :

**FONCTIONNEMENT
RECETTES**

		Pour Information BP 2010 + DM N°1	DM n°2	Observations
01 - OPERATIONS NON VENTILABLES			-1 000,00	
01.7474	Participation des communes	18 471,77	-18 471,77	Nouvelle nature déclinée M14
01.74741	Participation des communes membres d'une CC		18 471,77	
01.74833	Compensation au titre de la TP	61 508,00	-1 000,00	Régularisation par rapport à l'attribution définitive 2010
812 - ORDURES MENAGERES			71 273,00	
812.7331	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	2 800 000,00	71 273,00	Ajustement par rapport à la contribution demandée par le SICTOM
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			70 273,00	

DEPENSES

		Pour Information BP 2010 + DM N°1	DM n°2	Observations
01 - OPERATIONS NON VENTILABLES			-1 000,00	
01.022	Dépenses imprévues	98 324,77	-38 131,46	
01.023	Autofinancement prévisionnel	514 000,00	37 131,46	
812 - ORDURES MENAGERES			71 273,00	
812.6554	Contributions organismes de regroupement (SICTOM)	2 800 000,00	71 273,00	Ajustement par rapport à la contribution demandée par le SICTOM
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			70 273,00	

INVESTISSEMENT**RECETTES**

		Pour Information BP 2010 + DM N°1	DM n°2	Observations
01 - OPERATIONS NON VENTILABLES			37 131,46	
01.021	Autofinancement prévisionnel	514 000,00	37 131,46	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			37 131,46	

DEPENSES

		Pour Information BP 2010 + DM N°1	DM n°2	Observations
020 - ADMINISTRATION GENERALE			15 264,49	
020.21318	Autres Bâtiments Publics		607 840,56	Acquisition 1er étage 43 Rue St Pierre
020.2315	Installations	868 000,00	-607 840,56	
020.27634	Créances sur communes	20 000,00	-20 000,00	Nouvelle nature déclinée M14
020.276341	Créances sur communes membres d'une CC		35 264,49	Remboursement de la Redevance R2 des années 2008/2009/2010
411 - GYMNASES			21 866,97	
GA.411.2188	Autres Matériels		10 195,20	Acquisition Tatamis pour gymnase Audiard suite à dégâts des eaux (prise en charge assurance en cours)
GV.411.2315	Installations		8 086,16	Remplacement porte pour gymnase Ventura (prise en charge assurance en cours)
GV.411.2315	Installations		3 585,61	Remplacement des buts de Hand (problème de sécurité)
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			37 131,46	

- ADHESION A LA MISSION LOCALE DES 3 VALLEES

Rapporteur : Dominique ECHAROUX, Président

L'adhésion des 4 communes du canton de Saint-Chéron (BREUX-JOUY, LE VAL SAINT GERMAIN, SAINT-CHERON, SAINT CYR SOUS DOURDAN) à la communauté de communes du DOURDANNAIS EN HUREPOIX, impacte les périmètres d'intervention des deux Associations « Mission locale » qui accompagnent nos jeunes,

La pertinence des périmètres d'intervention se doit d'être posée, dans l'intérêt des publics concernés ; l'objet socio-économique de la Mission locale est réaffirmé par les Services de l'Etat dans le cadre de son inscription au sein du Code du travail, situant « la mission locale » comme un acteur essentiel du service public de l'emploi.

C'est dans cet esprit que nous avons engagé avec la MISSION LOCALE DES TROIS VALLEES un rapprochement constructif tant en besoins matériel qu'humain. Celui-ci doit être l'occasion de réinterroger les pratiques existantes en matière d'accompagnement des publics, les évolutions nécessaires dans la prise en charge des jeunes et les objectifs qui peuvent être visés à l'occasion de ce nouveau partenariat.

Après débat, il est décidé, à l'unanimité des conseillers communautaires, de se retirer de la MISSION LOCALE DU VAL D'ORGE à compter du 31 décembre 2010 et d'adhérer à la MISSION LOCALE DES TROIS VALLÉES à compter du 1^{er} janvier 2011.

Il est entendu également que les bureaux de la MISSION LOCALE seront installés au 1^{er} étage du siège de la CCDH au 45 rue saint Pierre ; les travaux de rénovation seront entrepris par le biais d'un chantier de réinsertion.

– VENTE DE LOCAUX ANNEXES

Rapporteur : Dominique ECHAROUX, Président

Pour mémoire, il est rappelé que le conseil communautaire du 11 mars 2010 a décidé de la vente des garages du 41 rue saint pierre à DOURDAN, propriété de la communauté de communes, pour un montant de 120 000 EUROS, une servitude de passage permettait d'accéder aux garages.

Pour accéder à ces garages il faut emprunter un passage bordé par deux caves.

L'objet de la délibération soumise au présent conseil communautaire concerne la vente de ce passage et des deux caves pour un prix de 6 000 Euros, l'acquéreur étant le même que pour les garages : la compagnie foncière SEINE ET RHONE.

Après avoir entendu le rapporteur et les interventions de Jean-Pierre DELAUNAY, Eric CHARRON et Yannick HAMOIGNON, les membres du conseil, à l'unanimité, décident de vendre la propriété décrite, au prix et acquéreur convenus.

– PROJET EDUCATIF POUR LES CENTRES DE LOISIRS

Rapporteur : Jocelyne GUIDEZ, Vice Président chargée de l'enfance

« **Le projet éducatif** » formalise les orientations et les moyens que la CCDH entend mobiliser pour ses centres de loisirs ; il définit les objectifs de l'action éducative mise en place par les équipes d'animation ; il permet aux familles, qui confient leurs enfants les mercredis et jours de vacances, de mieux connaître les objectifs poursuivis.

Après avoir entendu le rapporteur et l'intervention de Dominique ECHAROUX, à l'unanimité, les membres du conseil communautaire, approuvent le « projet éducatif » des centres de loisirs et entendent qu'il servira de référence à chaque directeur de centre pour élaborer son « projet pédagogique »

Le projet éducatif est reproduit intégralement, en annexe.

– **TARIFS NUITEES ET MINI-CAMPS DES CENTRES DE LOISIRS**

Rapporteur : Jocelyne GUIDEZ, Vice Président chargée de l'enfance

Dans cadre des activités d'été, les centres de loisirs ORGANISENT, pour certains DES « NUITEES » et pour d'autres des « MINI CAMPS » d'une semaine.

L'objectif de la délibération soumise à l'avis du conseil concerne la tarification de ces prestations.

Il convient de noter que les nuitées seront facturées – en fonction du quotient familial - de 3 à 15 euros et les mini-camps de 31 à 150 euros.

L'objectif poursuivi est de généraliser ces mini-camps afin d'offrir la possibilité de partir en vacances au plus grand nombre,

Après avoir entendu le rapporteur et les interventions de Brigitte ZINS et Dominique ECHAROUX, les tarifs sont approuvés à la MAJORITÉ (abstentions de Brigitte ZINS et Jean Jacques DULONG)

– **CENTRE AQUALUDIQUE DEMANDE DE SUBVENTION CNDS AUPRES DE LA FFN**

Rapporteur : Jeannick MOUNOURY, Vice président chargé des équipements sportifs

Après avoir donné des informations sur l'état d'avancement de notre centre aqualudique, est abordé le sujet de la demande de subvention auprès de la FEDERATION FRANCAISE DE NATATION.

Il est relaté les démarches entreprises auprès de la fédération : l'aspect sportif doit être respecté et des modifications mineures sont apportées au bassin extérieur afin de le rendre conforme aux prescriptions de la FFN, un local sera réservé au club.

Après avoir entendu le rapporteur et les interventions de Brigitte ZINS, Dominique ECHAROUX, Jean HOUSSINOT, Jean Pierre DELPOUVE, Jean Pierre DELAUNAY, le conseil communautaire à l'unanimité autorise le dépôt d'un dossier élaboré par les services auprès de la FFN.

– **CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HOPITAL DE DOURDAN**

Rapporteur : Dominique ECHAROUX, Président

La loi du 21 juillet 2009 portant réforme sur les hôpitaux, les relations aux patients, à la santé et au territoire prévoit que les « conseils d'administrations » des établissements de santé sont remplacés par des **CONSEILS DE SURVEILLANCE**.

Les missions, la composition et le mode de fonctionnement sont profondément renouvelés ;
Ainsi pour notre hôpital, le conseil de surveillance sera composé de 9 membres répartis ainsi :

3 au titre des collectivités territoriales : (en titre ou son représentant)

- Le maire de la commune d'implantation de l'hôpital
- **Un représentant de la communauté de communes**
- Le conseil général

3 représentants du personnel

- 1 membre de la commission "soins infirmiers"
- 1 membre de la commission médicale d'établissement
- 1 membre organisation syndicale

3 personnes qualifiées

- 1 désignée par ARS
- 2 représentants des usagers

La désignation soumise au vote du CONSEIL COMMUNAUTAIRE concerne évidemment le représentant de la communauté de communes.

Dominique ECHAROUX s'étant déclaré candidat a été désigné, à l'unanimité, par les membres du conseil communautaire pour le représenter auprès du CONSEIL DE SURVEILLANCE.

Préalablement au vote, Olivier LEGOIS a informé les membres du conseil des détails du futur rapprochement des hôpitaux de DOURDAN et ETAMPES, rappelant notamment que le conseil de surveillance mis en place pour DOURDAN, sera modifié lorsque le rapprochement sera opérationnel.

- INFORMATIONS DIVERSES :

- POINT SUR LA CONVENTION DE PREFINANCEMENT

(Marie-Thérèse LEROUX, vice présidente chargée des finances) :

La convention de Pré financement signée le 7 janvier 2009 avec la Caisse d'Epargne Ile de France porte sur un montant de 6 Millions d'euros.

Elle se termine au 31 décembre 2010. Selon les termes de la Convention, la CCDH devra consolider au minimum 4 Millions d'euros.

La situation actuelle peut se définir comme suit :

→ 17 juin 2009 - Consolidation partielle de 1 Million d'euros sur un prêt à modules

- Durée d'amortissement : 20 ans
- Durée du 1^{er} module sur taux fixe : 5 ans
- Périodicité : Trimestrielle
- TEG : 3,52%

→ 07 mai 2010 - Mobilisation de 1 Million d'euros sur Eonia + marge de 1,20%

A l'examen des marchés monétaires, un projet d'avenant a été demandé à la Caisse d'Epargne tendant à diminuer la marge prévue au contrat de 0,95% à 0,75%.

→ 18 mai 2010 - Consolidation du Million mobilisé le 7 mai 2010

- Durée d'amortissement : 15 ans
- Périodicité : Trimestrielle
- TEG : 3,76% (3,01% + Marge 0,75%)

RAPPEL DES PROCHAINS RENDEZ-VOUS :

BUREAU (2^{ème} et 4^{ème} lundi du mois)

Lundi 28 juin
Lundi 12 juillet
Lundi 26 juillet
Lundi 13 septembre
Lundi 27 septembre

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

07 octobre - 20 h 30 - ROINVILLE SOUS DOURDAN
09 décembre - 20 h 30 - ST CYR SOUS DOURDAN

COMMISSION

SPORT - 24 JUIN 18 H 00
DEVELOPPEMENT ECO - 8 JUILLET 18 H 30

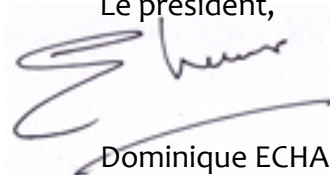
- ASSOCIATIONS SPORTIVES : 1^{er} juillet – 20 H 30
- COMITÉ DE LECTURE DU JOURNAL : 8 juillet – 14 H 00
- VISITE DES CENTRES DE LOISIRS : 8 juillet – 9 H 30 (RDV A LA GARENNE)

Les séances se tiennent :

Le BUREAU	au siège - 20 h 30
Les COMMISSIONS	au siège, aux heures précisées
Les COMITES DE PILOTAGE	au siège, aux heures précisées
Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE	à 20 heures 30 dans les communes

L'Ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Le président,



Dominique ECHAROUX